



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Délibération n°2023-19 : Demande d'une subvention au titre du Fonds vert pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 mars 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Marie GALANO		
Représentés :	Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finance pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022 ;

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

Considérant le projet communal relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente, portant notamment sur l'individualisation du réseau de chauffage, sur le remplacement des anciennes fenêtres par des châssis à double vitrage et sur la modernisation de l'éclairage, s'élevant à 117 707.20 € HT,

Considérant que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux,

Sur présentation du rapport de Mme DUMAS, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite une subvention de 58 850 au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente,

Article 2 : adopte le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230330-2023_19bis-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Dépenses	HT	Recettes	HT
Pompe à chaleur	77 227,8 €	Etat - DSIL	13 750,0 €
Fenêtres	34 100,2 €	Etat - Fonds Vert	58 850,0 €
Eclairage	6 379,2 €	CPS	9 795,0 €
		Autofinancement	35 312,2 €
TOTAL	117 707,2 €	TOTAL	117 707,2 €

Article 3 : précise que les recettes et les dépenses correspondant à ce projet sont inscrites au budget communal pour 2023.


 Bernard GLEIZE,
 Maire de Vauhallan